

PROPOSITIONS CONVENUES PRELIMINAIRES DU GROUPE DE TRAVAIL 2

Cabillaud VII e-k

La recommandation du CIEM d'une capture zéro a été jugée inacceptable en raison des suppositions et des incertitudes qui entourent le recrutement, les rejets et les taux de croissance. (Un article ci-joint, émanant des Français, décrit systématiquement et logiquement les préoccupations en termes scientifiques.)

La fermeture de Trevoise qui est en place depuis les deux dernières années doit faire l'objet d'une évaluation scientifique crédible.

L'industrie/ le CIEM/ la Commission doivent mettre au point des propositions ayant pour but d'améliorer la collecte des données à l'aide de tous les moyens possible (c.-à-d. bateaux de pêche et pêcheurs ainsi que des sources conventionnelles) pour faire en sorte d'évaluer l'évaluation de ce stock.

En conséquence, le groupe de travail 2 propose un statu quo en termes de gestion et de TAC jusqu'à ce qu'une évaluation approfondie de la fermeture ait eu lieu pour ce stock pour les raisons suivantes:

- l'évaluation de la fermeture doit se faire avant qu'aucun changement ne puisse être envisagé.
- L'extension de l'annexe II (Programme de reconstitution du cabillaud en Mer du Nord) semble totalement illogique puisqu'elle doit faire l'objet d'un examen début 2007 en raison de son échec de plusieurs façons.
- Une réduction de TAC pourrait comprendre une évaluation de la fermeture, en outre il a été jugé que toute réduction de TAC pourrait comprendre les données scientifiques qui seront requises pour une évaluation solide.
- C'est l'industrie elle même qui a proposé la fermeture suite à une procédure de validation scientifique complète et donc elle devrait recevoir la crédibilité qui lui est due.
- La réputation du CCR pour Les Eaux Occidentales Septentrionales, de la Commission et la relation de travail participative des pêcheurs pourrait être menacée si les points soulevés ci-dessus ne sont pas pris en considération.

Cardine franche, Sole VII hjk, Plie hjk et lieu noir VII

Pour ces stocks, (le principe est également valide pour d'autres stocks) le CIEM recommande que l'effort ne soit pas augmenté bien que les données scientifiques soient limitées et que les stocks ne semblent pas en déclin. Ils proposent de réduire les TAC aux moyennes de capture récentes. Le groupe de travail 2 a estimé que cette approche ne convient pas pour les raisons suivantes:

- Effets involontaires sur une relative stabilité:
- Augmentation potentielle des rejets au sein des états membres individuels.
- Augmentation potentielle de la pratique de l'écémage au sein des états membres individuels.

- Préjudice aux données scientifiques dépendantes des pêcheries en raison de ce qui précède.

Le groupe de travail 2 a noté que TAC représente Taux Admissible de Capture et non Taux de Capture en conséquence, il est proposé que les TAC restent les mêmes pour les stocks couverts par ce type de recommandation.

Merlu de mer du Nord

Le groupe de travail 2 a convenu que la Commission doit suivre les recommandations en ligne avec le plan de reconstitution du merlu. Ceci équivaldrait à une augmentation de 15% du TAC de 2007. Il a également été proposé que le plan de reconstitution du merlu devienne un plan de gestion à long terme au cours de 2007.